

**Essai de Construction d'un Score d'Attractivité Sectorielle des
Investissements Directs Etrangers
Cas du Secteur des Industries Agro-Alimentaires au Maghreb
(Algérie- Maroc- Tunisie)**

Badreddine Amina*, Benamirouche Rachid**

*Received: 13/02/2018
Accepted: 23/03/2018*

Résumé :

Nous avons essayé à travers cet article de calculer un score d'attractivité sectorielle des Investissements Directs Etrangers (IDE) dans trois pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc). Ainsi, nous avons ciblé le secteur des industries Agro-alimentaires (IAA) dans la mesure où il présente certaines spécificités en termes de stratégies d'entreprises et de types d'IDE. Par ailleurs, il existe plusieurs scores et indices « généralistes » de comparaison d'attractivité calculés par des institutions internationales. Cependant, tous ces scores ne prennent pas en considérations les spécificités sectorielles de chaque pays. Le but de cet article est de présenter un nouveau moyen de comparaison d'attractivité sectorielle. Nous avons ainsi proposé un score d'attractivité sectorielle des IDE en combinant des scores « généralistes » d'attractivité avec certains indicateurs bien spécifiques aux IAA. Nos résultats obtenus, présentent une certaine asymétrie avec les scores d'attractivité globale ce qui traduit la nécessité de prise en compte des spécificités sectorielles de chaque pays.

Mots clés: IDE, attractivité, score, spécificités sectorielles, IAA, Maghreb.

Abstract:

We have tried through this article to calculate a sector attractiveness score of foreign direct Investments (FDI) in three Maghreb countries (Algeria, Tunisia and Morocco). Thus, we have targeted the agro-food industry sector in that it has certain specificities in terms of business strategy and type of investment. Otherwise, there are several scores and "general" index of attractiveness comparison calculated by international institutions. However, all these scores do not take into account the sectoral specificities of each country. The purpose of this article is to present a new means of comparison of sectoral attractiveness. We have calculated a sector attractiveness score for FDI by combining "general" attractiveness scores with certain indicators specific to the Agro-food industries. The results obtained have a certain asymmetry with the overall attractiveness scores, which reflects the need to take into account the sectoral specificities of each country.

Keywords: FDI, attractiveness, score, sectoral specificities, Agro-food industries,

JEL Classification: F21, Q17, O57

¹ Maître assistante, Faculté des sciences économique et de gestion, Université de Boumerdes, Algérie. E-mail : badreddine.amina@yahoo.fr

² Professeur, Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Economie Appliquée, Koléa, Algérie. E-mail : rbena2002@hotmail.com

1. Introduction :

L'investissement direct étranger représente non seulement une source stable de financement, mais aussi, il sert de conduit au transfert des technologies, des capacités d'innovation et des pratiques d'organisation et de gestion. Etant donné ce rôle joué, pour accélérer la croissance [(Blomstrom et Kokko, 2003)], les pays cherchent à l'attirer et s'emploient pour se faire à améliorer les principaux aspects qui influencent les choix d'implantation des investisseurs directs étrangers et accordent davantage d'attention aux mesures susceptibles de les séduire (Blomstrom et Kokko, 1998)

Cependant, les raisons qui conduisent les firmes à investir à l'étranger sont multiples et variées. En effet, l'implantation d'une entreprise dans un pays donné, obéit à un certain nombre d'éléments internes à la firme (stratégie d'implantation) ou externes à la firme (attractivité du pays d'accueil). A cet effet, on peut donc distinguer deux types de facteurs (Hafid et al. 2015) qui permettent de répondre à la question d'attractivité territoriale, des facteurs internes et des facteurs externes. Les premiers correspondent à des actifs intangibles spécifiques à la firme tel que les technologies et le savoir-faire...etc. qui rendent difficiles les transactions de marché en raison des défaillances du marché liées à ces actifs (Karray et al, 2007) ; d'autre part il existe des facteurs qui sont liés à l'environnement externe de la firme tels que la taille du marché, le niveau de revenu réel, le niveau et le coût de la main-d'œuvre, l'intégration économique internationale ou régionale, la libéralisation des politique commerciale (Natalia, 2010).

A cet effet, la notion de l'attractivité a été souvent traitée sous l'angle des atouts/faiblesses territoriales, aboutissant à l'établissement de scores et indices facilitant la comparaison entre les pays. Cependant, les travaux relatifs à l'attractivité des IDE selon les déterminants sectoriels (structure, intensité concurrentielle et technologique) sont rares malgré les fortes spécificités qui existent dans certains secteurs [(Cheriet et al. , 2007, p.40), Cheriet et al., 2008, p.4] . Dans le même contexte, (Traill et Gomes da Silva, 1996), estiment qu'il est difficile de faire des comparaisons inter-pays ou entre les régions même si les scores d'attractivité sont construits dans le but d'effectuer des comparaisons relatives et dynamiques. Selon (Brewer et Young, 2002) (in Mainguy, 2004), ces scores demeurent d'une portée analytique limitée, dans la mesure où « Il est difficile de comparer entre l'Inde dont le taux de croissance est supérieur à 5 % avec une faible présence des IDE et l'Angola où l'importance des IDE va de pair avec une croissance négative et la Malaisie ou la Chine où les IDE vont de pair avec une croissance forte. ». Les spécificités régionales et sectorielles (intensités technologiques et type d'activité) viennent accentuer encore plus ces difficultés de mesure et de comparaison avec souvent de fortes implications pour établir de bonnes politiques d'attractivité des IDE (Cheriet et al. , 2007). En effet, il existe plusieurs scores et indicateurs, calculés par des institutions internationales comme (FMI, CNUCED et Banque Mondiale). Mais ces scores sont « généralistes » puisqu'ils ne prennent pas en considération les spécificités sectorielles de chaque pays. C'est dans cette optique que cet article se propose pour illustrer l'importance des spécificités sectorielles pour chaque pays. D'où la question suivante : Est-ce que les scores calculés par les institutions internationales sont biaisés ? En effet, nous supposons que ces institutions calculent des scores « généralistes » puisqu'elles ne prennent pas en considération les spécificités sectorielles. Pour cela, nous proposons de calculer un score sectoriel d'attractivité. Ce score a pour objectif de faciliter la comparaison de l'attractivité des IDE dans trois pays du Maghreb à savoir : Algérie, Tunisie et Maroc.

En incorporant certaines variables relatives aux performances des IDE dans les IAA. Nous avons tenté de construire un score d'attractivité sectorielle des IAA au Maghreb. Pour ce faire, nous avons combiné des scores « généralistes » d'attractivité, issus des rapports des institutions internationales (FMI, CNUCED, Banque Mondiale) et divers bureaux d'études à des agrégats sectoriels agroalimentaires concernant les pays méditerranéens et issus des études du CIHEAM (Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes). Afin de mettre en évidence la manière dont on a traité ce sujet, nous avons structuré cet article en trois sections. Dans la première section, nous avons présenté un cadre théorique des IDE et de leurs principaux déterminants. Dans la deuxième section, nous avons exposé l'état des lieux du marché des IAA au Maghreb. Dans la troisième section, nous avons présenté la méthode de calcul de notre score sectoriel ainsi que les principaux résultats.

2. Les Investissements Directs Etrangers : Définition, typologie et déterminants

2.1. La notion d'investissements étrangers

Le terme « investissements étrangers » dans la terminologie des balances de paiement normalisée par le FMI désigne non pas un accroissement des capacités de production (physique), mais une entrée de capital quel que soit son but. Elle peut prendre trois formes principales :

- **IDE** : « l'IDE comporte la propriété d'actifs réels ou d'une participation au capital d'une entreprise assurant le contrôle du prêteur, ce qui nécessite de définir un *seuil de contrôle* des actifs » (Samuelson, 1993, p.47).
- **Investissement de portefeuille** : « l'investissement de portefeuille correspond à l'achat de titres privés ou d'Etat sans intention d'exercer un contrôle » (Samuelson, 1993, p.47).
- **Les autres investissements étrangers** : « Il s'agit d'une catégorie résiduelle qui comprend toutes les transactions financières non couvertes par l'investissement direct, l'investissement de portefeuille ou les actifs de réserve. Ce type d'investissement comprend les crédits commerciaux, les prêts, les devises, les dépôts et les autres éléments d'actif et passif » (OCDE, 2006, p.18).

Les investissements directs étrangers sont définis par le FMI « comme les engagements effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur. Le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise » (FMI, 1996, p.55). L'intérêt durable est défini en fonction de degré de propriété et non pas en terme de temps. Ainsi, pour déterminer l'existence d'une relation d'IDE, le FMI fixe le seuil de détention de 10% ou plus des actions donnant droit de vote dans une entreprise exploitée dans un pays autre que celui de l'investisseur.

2.2. La notion d'attractivité

L'attractivité peut être définie comme la capacité d'un pays à attirer les activités nouvelles et facteurs de production mobiles : capitaux, travailleurs qualifiés sur un territoire. Elle peut être définie aussi comme l'ensemble des dispositifs mis en place par l'Etat (code d'investissement, traitement juridique et fiscal de l'IDE, infrastructures publiques existant dans un pays hôte) dans le but d'attirer l'IDE. Dans ce sens, (Coœur et al., 2003, p.364) définissent l'attractivité comme : « la capacité d'un pays à attirer et retenir les entreprises ». De même, (Mouriaux, 2004, p.30), donne la définition suivante : « l'attractivité d'un territoire est la capacité à y attirer et y retenir les activités à contenu élevé en travail très qualifié » .

2.3.Revue de la littérature des déterminants de la localisation des IDE

Malgré le rôle important des IDE dans le développement des pays, il n'existe aucun cadre théorique unifié permettant de cerner les déterminants des IDE. La littérature existante avance des facteurs propres aux pays, aux secteurs industriels et aux firmes. La décision d'un investisseur à s'implanter à l'étranger, dépend non seulement de la stratégie de la firme, mais également des avantages offerts du pays d'accueil. Selon (Dunning, 2001), l'entreprise décide de l'implantation d'une unité de production en fonction de quatre déterminants principaux (Karray et al. , 2007): la taille du marché, le nombre d'entreprises locales et étrangères déjà présentes, les coûts des facteurs de production, les différentes politiques d'attractivité menées par les autorités locales (Mucchielli, 1998). Ainsi, le choix de l'implantation est fonction de la combinaison d'avantages propre à la firme et d'autre propre à la zone d'accueil (Ferrara et Henriot, 2004).

2.3.1.Les déterminants des Investissements Directs Etrangers en bref

Les déterminants des IDE peuvent être regroupés, selon l'approche de (Michalet, 1999, p.50), en deux catégories :

- Les facteurs « **fondamentaux** » : qui englobent l'environnement macroéconomique (taille du marché, croissance/solvabilité de la demande) et institutionnel (le risque pays et le traitement juridique de l'investissement, les facteurs de production (ressources, qualification et coût de la main-d'œuvre, infrastructure).
- Les « **conditions nécessaires** ». Il s'agit plus précisément d'une mesure d'appréciation par rapport aux différents facteurs d'attractivité, facteurs incitatifs (avantages fiscaux, aides publiques à l'implantation, programmes de privatisation), aux facteurs d'agglomération (externalités) et aux effets de mimétisme (présence d'autres FMN).

3. Le marché des industries agroalimentaires au Maghreb

L'industrie agroalimentaire est un des secteurs les plus importants pour les économies Maghrébines. En effet, l'expansion du secteur des IAA s'est plutôt fondée sur le développement rapide de la transformation des produits de large consommation tels que les céréales, le sucre, les huiles et le lait (Agroline, 2017, p.15). Cette évolution s'explique aussi par les politiques alimentaires menées par ces pays qui ont privilégié deux instruments de régulation : la subvention des prix à la consommation et les importations des produits de base (Agroline, 2017, p.15). Cependant, la contribution des IAA à la production nationale varie d'un pays à un autre. En effet, les IAA représentaient en 2014 9,5% du PIB en Tunisie, 13% en Algérie et 15,6% au Maroc (COFACE, 2016, p.1). En 2015, le secteur employait 15% de la population active totale en Tunisie et 40% au Maroc (COFACE, 2016, p.1).

En Algérie, les IAA connaissent un développement remarquable depuis les quinze dernières années et les perspectives de croissance sont encore plus importantes pour le futur, compte tenu de l'importance de la demande du marché algérien et des potentialités d'exportations de certains secteurs. A cet effet, un programme d'encouragement et de développement des IAA est mis en œuvre, pour relancer ce secteur (Agroline, 2015, p.4).

En effet, les IAA ont une grande importance dans la mesure où elles visent à assurer, d'un côté, la sécurité alimentaire du pays, et parce que l'agriculture et les IAA emploient près de 23% de la population active et contribuent pour 12% au PIB de l'Algérie d'un autre côté (dont 2% pour les IAA). Les IAA représentent, en Algérie, au

moins 17000 entreprises et génèrent plus de 140000 emplois (Agroline, 2015, p.4). Cependant, le secteur n'arrive toujours pas à exporter et ça malgré le potentiel pour certains produits. En 2015, la part de marché des IAA publiques était en moyenne de 5% contre 13 % en 2001 et 24 % en 1999 (Agroline, 2015, p.6). Cependant, les entreprises publiques n'ont joué pratiquement aucun rôle dans la diffusion du progrès technique dans les IAA, dans l'accroissement de productivité et dans la promotion de la qualité. En effet, les IAA algériennes se caractérisent essentiellement par un grand nombre de petites entreprises, dont certaines sont plus proches de l'artisanat que de l'industrie, ceci explique les écarts dans les estimations du nombre d'IAA qui vont de 5000 à 35000 entreprises. Les entreprises agroalimentaires sont pratiquement de type familial (parfois même les groupes sont familiaux). Beaucoup de petites entreprises ne maîtrisent pas les processus, la traçabilité, le conditionnement, les normes internationales, les procédures bancaires et fiscales (Agroline, 2015, p.6).

Au Maroc, le secteur des IAA occupe une place importante dans l'industrie manufacturière. En effet, l'industrie agro-alimentaire est la deuxième branche industrielle du pays avec près de 30% de la production industrielle totale (juste après celle de la chimie avec 40%). Il est à noter que 16 à 17% de la production de cette branche est exportée annuellement (MEF, 2010, p.4). Entre 2007 et 2011, la production du secteur a progressé de 62,5 % en volume (CFCIM, 2015, p.1). Cette montée significative s'explique par une forte évolution du mode de consommation, notamment en milieu urbain. Ce secteur bénéficie aussi d'une demande internationale croissante. Aujourd'hui, l'agroalimentaire contribue au PIB national à hauteur de 5 % (CFCIM, 2015, p.1). Par ailleurs, ce secteur est fortement dépendant des performances de l'agriculture et du prix des intrants qui approvisionnent les industries alimentaires en matières premières (CFCIM, 2015, p.1). Certaines branches (fruits, légumes, poissons) sont plus orientées vers le marché extérieur tandis que d'autres sont principalement orientées vers le marché intérieur (branches des corps gras, industries des boissons et des viandes, transformation des céréales), (CFCIM, 2015, p.1). En termes de taille, certaines filières sont caractérisées par un nombre important d'unités comme l'industrie de fabrication des farines, alors que d'autres sont relativement concentrées (sucre, huiles de graines, lait).

En Tunisie, le secteur des IAA compte 1063 entreprises industrielles employant 10 personnes et plus. Parmi elles, 201 produisent totalement pour l'exportation (FIPA, 2015, p.1). Les entreprises, dont l'effectif est supérieur ou égal à 10, emploient 72241 personnes, dont 17195 pour les entreprises totalement exportatrices et 55046 pour les entreprises non totalement exportatrices, représentant ainsi 14% de l'ensemble des emplois du secteur manufacturier (APII, 2014, p.4). Les investissements réalisés dans le secteur des industries agroalimentaires sont passés de 280 millions de dinars en 2008 à 385 millions de dinars en 2012 (APII, 2014, p.4). De plus, les importations du secteur Agroalimentaire sont en hausse, elles ont atteint 3156 millions de dinars en 2012 contre 2601 millions de dinars en 2008 (APII, 2014, p.4). Les huiles de graines, le sucre et dérivés et les céréales représentent 73% des importations du pays en 2012. Les exportations du secteur sont passées de 1850 millions de dinars en 2008 à 2065 millions de dinars en 2012, soit une croissance de l'ordre de 10%. Pour l'année 2012, l'huile d'olive en constitue 48%, les produits de la mer 12% et les dattes 17%. Le secteur Agroalimentaire compte 115 entreprises réalisées en partenariat, dont 29 unités à capitaux 100% étrangers (APII, 2014, p.4).

4. Essai de construction d'un score d'attractivité sectorielle des Industrie Agro-alimentaires (IAA) dans les pays du Maghreb

4.1. Méthode de construction du score d'attractivité sectorielle des Industrie Agro-alimentaires (IAA) dans les pays du Maghreb

Sur le plan théorique, notre contribution pour calculer un score sectoriel peut se justifier par le déséquilibre existant dans l'intérêt donné à l'attractivité des territoires et aux stratégies d'implantation des firmes au détriment des spécificités sectorielles (structure, intensité concurrentielle, nature des activités). Sur le plan empirique, la multiplication des scores/indices d'attractivité, les difficultés pour faire des comparaisons, et les spécificités des industries agroalimentaires dans les pays du Maghreb, peuvent justifier notre démarche. La construction de ce score est limitée par le choix des données (sources, fiabilité, actualisation, niveau d'agrégation, etc.) et celui des déterminants significatifs (signe, pondération, nombre). Selon (Cheriet et al., 2007), un score n'a aucune portée analytique. Il correspond à un indice synthétique construit qui ne reflète aucun agrégat économique réel. Cependant, un tel score peut être utile pour effectuer, sous certaines conditions, des comparaisons dans le temps ou l'espace.

Pour la construction du score d'attractivité sectorielle IAA/Maghreb, nous nous sommes basés sur le modèle de (Cheriet et al., 2007). Ce score est ainsi construit sur la base de quatre groupes de variables :

- Variables relatives à la taille du marché et de la demande des ménages (PNB/habitant, population, population urbaine et dépenses des ménages par habitant),
- Variables de l'environnement institutionnel (crédit accordé au secteur privé, indice de liberté économique) ;
- Variables des performances des IAA du pays (productivité du travail IAA, pourcentage de la valeur ajoutée et capacité de production/ habitant) ;
- Variables des infrastructures (pourcentage des routes goudronnées, nombre de téléphone par habitant).

Les données utilisées dans la construction du score d'attractivité sectorielle des IAA proviennent principalement de la banque mondiale (World Development indicators 2017) sauf les données des scores de performances des IAA qui proviennent, quant à elles, des analyses du CIHEAM (Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes) consignées dans un rapport annuel relatif aux aspects agricoles, agroalimentaires et de développement rural en Méditerranée (Cheriet et al., 2008, p.15). Les données de l'indice de liberté économique proviennent de la Fondation internationale Heritage. Les variables retenues ont été transformées en scores par rapport aux moyennes respectives de la région du Maghreb (voir l'encadré pour le mode de calcul des scores).

Score attractivité sectorielle IAA pays i : [(score taille marché) + (score performance IAA) + (Score environnement institutionnel) + (score infrastructure)]

Score taille marché/demande pays i :

$$[(\text{pop}_i / \text{pop}_M) + (\% \text{pop urb}_i / \% \text{pop urb}_M) + (\text{PNB}_i / \text{pop}_i / \text{PNB}_M / \text{pop}_M) + (\text{Dép ménages} / \text{hab}_i / \text{Dép ménages} / \text{hab}_M)]$$

Score performance des IAA pays i :

$$[(Y_i / W_i / Y_M / W_M) + (VA_i / Y_i / VA_M / Y_M) + (Y_i / \text{pop}_i / Y_M / \text{pop}_M)]$$

Score environnement institutionnel pays i :

$$[(\% \text{Créd}_i / \% \text{Créd}_M) + (\text{ILE}_i - \text{ILE}_M)]$$

Score infrastructure pays i :

$$[(\% \text{RG}_i / \% \text{RG}_M) + (\text{Tél}_i / \text{Tél}_M)]$$

Source : Elaboré par l'auteur à partir du modèle de (Cheriet et al. , 2007, p.48)

Figure (1): Mode de calcul du score d'attractivité sectorielle¹

Même si les variables utilisées pour le calcul du score sectoriel d'attractivité proviennent de sources différentes (problème d'harmonisation), les sources utilisées sont identiques pour les trois pays étudiés. Cependant, certaines variables importantes n'ont pu être introduites à défaut de données (valeur monétaire et croissance de la consommation alimentaire).

Ce score sectoriel, proposé, se compose de quatre scores intermédiaires relatifs au marché, aux performances des industries agroalimentaires, aux institutions et à l'infrastructure. Chaque score est un rapport relatif de la situation dans le pays considéré (pays i) à celle de la moyenne du Maghreb (M). A cet effet, le score concernant la taille du marché prend en compte le rapport entre les populations, pourcentage de populations urbaines, PNB /par habitant et enfin le rapport des dépenses des ménages/ par habitant. Le score de l'environnement institutionnel est constitué du rapport des parts de crédits

¹ **POP** : population, **POP urb** : population urbaine, **PNB** : Produit National Brut, **Dép ménages** : dépenses des ménages, **Y** : Production des IAA, **W** : nombre de travailleurs des IAA, **Créd** : Crédit privé en % du PIB, **ILE** : Indice de Liberté Economique, **RG** : routes goudronnées, **Tél** : nombre de téléphones par 100 habitants.

privés et du rapport des indices de liberté économique. Enfin, le score concernant les infrastructures combine les rapports des routes goudronnées et la disponibilité des lignes téléphoniques dans chaque pays.

Tableau (1): Scores et indices synthétiques de l'attractivité sectorielle des IAA dans les pays du Maghreb

Indices/Scores	Algérie	Maroc	Tunisie
Score Taille du marché	3,81	3,28	3,15
Population	0,46	0,4	0,13
% population urbaine	1,07	0,91	1,01
PNB/Habitant	1,06	0,77	1,44
Dépenses ménages/habitant	1,22	1,2	0,57
Score performances IAA	2,33	2,63	4
Productivité IAA (Y/W)	0,56	0,86	1,56
% VA IAA (VA/Y)	1,26	0,98	0,75
Capacité IAA (Y/POP)	0,51	0,79	1,69
Score environnement institutionnel	0,27	1,27	1,45
% crédit secteur privé	0,41	1,15	1,43
Indice de Liberté économique	-0,14	0,12	0,02
Score des infrastructures	1,95	1,93	2,07
% routes goudronnés	0,99	0,94	1,04
Nombre de lignes téléphonique/100 habitants	0,96	0,99	1,03
Score attractivité IAA	8,36	9,11	10,67
Classement attractivité IAA pays	3	2	1
Classement performance IAA	3	2	1
Classement CNUCED *	74	62	84
Classement du CNUCED (sur la base des 3 pays)	2	1	3
Score performance IDE CNUCED**	0,413	1,007	0,11

Source : Élaboré par l'auteur.* : Classement des pays de 1 à 140 par ordre décroissant selon un indice synthétique d'attractivité des IDE, Données CNUCED. **: calculé par l'auteur d'après les données de la CNUCED (2017) ; Score de Cohérence du stock d'IDE avec le PNB: Proche de 1: Cohérence Maximale; Supérieur à 1 reçoit plus d'IDE que son PNB ne le nécessite;. Pour un pays i, Perf IDE= $(IDE_i / IDE_{mondial}) / (PNB_i / PNB_{mondial})$.

L'addition des quatre scores intermédiaires obtenus pour chaque pays nous a permis de construire un score global d'attractivité sectorielle des IDE dans les IAA. Nous avons ainsi pu classer les trois pays et nous pouvons à priori comparer notre classement avec ceux des institutions internationales, notamment celui de la CNUCED. Le tableau suivant résume les scores intermédiaires obtenus pour les trois pays étudiés, ainsi que la valeur des variables nécessaires à leur calcul. Nous avons aussi reproduit le classement de ces pays selon l'indice de performance des IDE de la CNUCED et le classement selon les performances des IAA dans chaque pays, telles qu'estimées par le CIHEAM.

4.2. Résultats et interprétation

La combinaison des quatre scores intermédiaires a permis de construire un score sectoriel. Sur cette base, nous avons classé les pays du Maghreb étudiés. Ce classement a été comparé avec celui basé sur la performance des IDE et émanant de la CNUCED. En termes absolus, le score d'attractivité sectorielle n'a qu'une portée analytique limitée. Cependant, il permet d'effectuer deux types de comparaisons: entre les pays en renseignant sur l'attractivité relative; et avec d'autres scores, notamment l'indicateur de performance des IDE de la CNUCED pour tenter d'identifier les différences significatives pouvant attester de la spécificité des IAA en terme d'IDE.

Si la différence n'est pas très visible pour le score des « taille de marché », « infrastructures », elle est claire pour ce qui est des scores de « performances des IAA » et « environnement institutionnel ». En effet, l'analyse de ces scores par groupe de variables, nous permet de conclure que les différences en termes d'attractivité se font surtout par rapport à la performance des IAA et à l'environnement institutionnel. La comparaison des scores calculés avec ceux de l'attractivité globale des IDE (score performance et classement selon le potentiel des IDE de la CNUCED) présentent de fortes asymétries ; infirmant ainsi en partie l'appréciation des spécificités des IAA à travers le score d'attractivité sectorielle. En effet, selon le classement de la CNUCED, et en matière de flux entrants d'IDE, le Maroc arrive en première position suivi de l'Algérie et de la Tunisie en dernière position. Cependant notre score classe la Tunisie en première position, suivie du Maroc puis de l'Algérie. En général, Deux principaux enseignements peuvent être tirés de ce travail:

- Cette contribution remet en cause l'utilisation par les pays hôtes de politiques d'attractivité « généralistes » qui se basent, très souvent, sur uniquement quelques points notamment les incitations fiscales, les coûts de main d'œuvre ou les ressources naturelles. Ces éléments à eux seuls ne peuvent pas suffire, mais doivent être combinées à des décisions sectorielles (ou régionales) plus décentralisées et mieux ciblées selon la spécificité de chaque pays.
- Notre contribution à la construction d'un score sectoriel spécifique aux (IAA) est utile dans la mesure où les scores globaux fournis par les institutions internationales (telles que la CNUCED) ne renseignent que très faiblement sur les écarts qui peuvent exister entre les pays (ou même entre les régions), puisque qu'ils ne prennent pas en considération les spécificités sectorielles de chaque pays.

Cependant, et même si l'idée de calculer des scores spécifiques pour chaque secteur au lieu d'un score global, paraît plus précise, son application est tributaire de nombreuses insuffisances empiriques. En effet, le manque de données statistiques, l'harmonisation des sources et des modes de calcul ont constitué les principaux obstacles et limites de notre exercice.

4.3. Discussions et limites du score d'attractivité sectorielle des IAA/Maghreb

Nos résultats obtenus permettent de donner une certaine appréciation de l'attractivité des pays du Maghreb. Cependant, ils ne peuvent traduire que faiblement la spécificité des IAA, des stratégies des FMN et du produit agroalimentaire. Dans ce sens, nous allons signaler par la suite, certaines limites de ce travail. Ces limites peuvent être en cause, du choix des déterminants, ou au mode de calcul et à la nature des données utilisées :

- Pour calculer notre score, nous avons introduit certaines variables spécifiques aux IAA, cela nous a permis de mieux renseigner sur les différences inter-pays. Cependant, les scores obtenus devaient être comparés aux flux réels d'IDE vers les secteurs des IAA et non pas aux flux d'IDE globaux.
- Pour notre calcul, nous n'avons utilisé aucune variable qui traduit le dynamisme des situations. En effet, si nous avons utilisé des données prospectives notamment pour la population, la consommation alimentaire, la croissance du PNB et celles concernant l'évolution des agrégats de performance des IAA, nous aurions abouti à des résultats plus significatifs.
- Même si nous avons fait de notre possible pour utilisées des variables qui proviennent de la même source pour les trois pays, la diversité des sources pour l'ensemble des variables pourrait avoir des effets en termes de cohérence/pertinence des résultats obtenus.
- L'intégration de variables concernant les stratégies des FMN agroalimentaires, dans le modèle, permettraient de mieux traduire la spécificité sectorielle d'attractivité des IDE dans la mesure où elle nous permet de prendre en compte les spécificités des IAA selon les branches d'activité.
- La question du nombre des variables à intégrer demeure sans réponse, en l'absence d'une enquête auprès des firmes, afin de limiter les déterminants des décisions d'investir dans les IAA.

Cependant, ces limites, citées auparavant, ne doivent en aucun cas remettre en cause les justifications de notre démarche, à savoir la prise en compte des spécificités sectorielles dans l'analyse de l'attractivité des IDE et leurs implications sur les politiques publiques d'attractivité de l'investissement étranger. Parce que cette tentative de construction de score sectoriel comporte de nombreuses limites tant sur le plan des données utilisées que sur le plan du mode de calcul, ses résultats ne doivent pas remettre en cause la nécessité de prise en compte des spécificités sectorielles. Notre contribution de calcul de score sectoriel des IAA basée sur quatre scores intermédiaires a permis, entre autres, d'identifier les «faiblesses » des pays en matière d'attractivité. Au-delà de ces observations, cela va permettre d'orienter la mise en place de mesures spécifiques (sectorielles ou régionales) d'attractivité des IDE, comme réponse aux stratégies des firmes multinationales. A cet effet, il est strictement nécessaire, à notre sens, d'intégrer les spécificités sectorielles et la diversité des objectifs stratégiques des firmes multinationales comme déterminants des décisions d'investir à l'étranger dans les prochaines recherches sur l'attractivité des IDE.

5. Conclusion

Les investissements directs étrangers attirent, de nos jours, l'attention de la majorité des pays du monde. Les IDE font l'objet de plusieurs études et recherches menées à l'échelle mondiale en raison de leurs retombées positives sur les pays d'accueil. En effet, outre leurs apports évidents en matière de capitaux, les IDE contribuent également aux transferts de technologie, à un renforcement des compétences locales, à l'intégration dans le système de commerce international et à une ouverture accrue à la concurrence. Cependant, certains secteurs présentent de fortes spécificités. Dans ce sens, ce travail se justifie d'un côté par la rareté relative des travaux sur l'attractivité sectorielle par rapport à ceux traitant de l'attractivité des territoires ou à ceux concernant les stratégies d'implantation des firmes. D'un autre côté, l'existence de plusieurs scores et indicateurs d'attractivité réduit la visibilité de certaines politiques publiques puisqu'elles ne prennent pas en considération les

spécificités sectorielles. De plus, le secteur des IAA et le produit alimentaire présentent certaines spécificités en termes de stratégies d'entreprises agroalimentaires et de types d'IDE. Pour cela, la prise en compte des spécificités sectorielles de chaque pays demeure primordiale. Cet article a eu pour objectif la construction d'un score d'attractivité sectorielle dans le secteur Industries agroalimentaires (IAA) dans les Pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc).

Nous avons ainsi calculé un score sectoriel d'attractivité des IDE dans les industries agroalimentaires au Maghreb à partir de quatre scores intermédiaires : la taille du marché, l'environnement institutionnel, les performances intrinsèques des IAA et l'infrastructure. Nous avons ensuite comparé les classements des trois pays selon notre score et celui basé sur le score de performance des IDE calculé par la CNUCED afin d'identifier les différences significatives entre les trois pays. Les scores sectoriels obtenus présentent de fortes asymétries avec les scores d'attractivité globale. En effet, selon le classement de la CNUCED, et en matière de flux entrants d'IDE, le Maroc arrive en première position suivi de l'Algérie et de la Tunisie en dernière position. Cependant notre score classe la Tunisie en première position, suivie du Maroc puis de l'Algérie. Il est donc clair que la prise en compte des spécificités sectorielles est nécessaire.

Notre contribution remet en cause l'utilisation par les pays hôtes de politiques d'attractivité « généralistes » qui se basent, très souvent, sur uniquement quelques points notamment les incitations fiscales, les coûts de main d'œuvre ou les ressources naturelles. Ces éléments à eux seuls ne peuvent pas suffire, mais doivent être combinées à des décisions sectorielles (ou régionales) plus décentralisées et mieux ciblées selon la spécificité de chaque pays. A cet effet, les prochaines recherches sur l'attractivité des IDE devraient intégrer les spécificités sectorielles de chaque pays.

Références :

- Agroline (2015). Le marché des industries alimentaires en Algérie. *Agroline*. n°97. 1-55.
- Agroline (2017). Ou investir en 2017 ? . *Agroline*. n°102. 1-74.
- APII (2014). Les IAA en Tunisie. *Agence de promotion de l'industrie et de l'innovation*. Tunisie. 1-46.
- Beyer, J. (2002) . Please invest in our country: How successful were the tax incentives for foreign investment in transition countries? *Communist and Post-communist Studies*. n °35. 191- 211.
- Blomstrom M. et Kokko A. (2003). The economics of Foreign Direct Investment Incentives. *National Bureau Of Economic Research* .Working Paper n° 9489. 1-25
- Blomstrom. M. et Kokko A. (1998) . Multinational Corporations and Spillovers. *Journal of Economic Surveys*. vol 12. n°3. 247-277
- CFCIM. (2015). L'agroalimentaire au Maroc : Fiche marché. *Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc*. 1-2.
- Cheriet, F. et Tozabli, S. (2007). Essai de construction d'un score d'attractivité sectorielle des investissements directs étrangers. Cas du secteur agroalimentaire du Sud et de l'Est méditerranéens. *Économie rurale*. n°302. 40-55
- Cheriet F. et Tozabli S. (2008). « Essai de construction d'un score d'attractivité sectorielle des Investissements Directs Etrangers: Cas du secteur agroalimentaire dans le Sud et l'Est de la Méditerranée ». *New Medit* . n°2/2008. 4-15
- Coeuré, B. et Rabaud, I. (2003) . Attractivité de la France : analyse. perception et mesure. *Économie et Statistique*. 363-365.

- Dunning, J.H. (2001). The Eclectic (OLI) Paradigm of International Production: Past, Present and Future. *International Journal of the Economics of Business*. Vol 8. n° 2. 173-190.
- FIPA (2015). Invest in Tunisia : L'industrie agroalimentaire en Tunisie. *Agence de promotion de l'investissement extérieur*. Tunisie. 1-4.
- Hafid, I. et Dani El Kebir Machou (2015). Investissements directs étrangers en Algérie : Attractivité et opportunités. *Revue Maghrébine d'Economie & Management*. n°02 Septembre 2015. 1-12.
- IMF (1996). Balance of payments text book .*FMI*. 1996. 54-55.
- Karray, Z. et Toumi, S. (2007) Investissement Direct Étranger et Attractivité Appréciation et enjeux pour la Tunisie. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*. 2007/3 (octobre). 479-501
- Mainguy, C. (2004). l'impact des IDE sur les économies en développement. *Revue Région et Développement* .n°20. 65-89.
- MEF (2010). Performances et perspectives du secteur de l'industrie agro-alimentaire au Maroc. *Ministère de l'Economie et des Finances*. Maroc. 1-30
- Michalet, C.A. (1999). *La séduction des nations ou comment attirer les IDE* . *Economica*. Paris.
- Mouriaux, F. (2004). Le concept d'attractivité en Union monétaire. *Bulletin de la Banque de France*. n°123. 29-44.
- Mucchielli, J.L. (1998). *Multinationales et Mondialisation*. **Edition du Seuil**. Paris.
- Natalia, V. (2010). Intégration économique et IDE verticaux : un modèle à trois régions. *Revue d'économie régionale & urbaine*. n°04. 773-796
- OCDE. (2006). Mesurer la mondialisation : indicateurs de l'OCDE sur la mondialisation économique . *OCDE*.
- Samuelson, A. (1993). *Economie internationale contemporaine*. **Edition OPU**. Alger.
- Traill, B. et Gomes Da Silva J. (1996). Measuring international competitiveness: the case of European food industry. *International Business Review*. 15/2. 151- 166.